



COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2015
Convocation le 09 Décembre 2015

Présents : Mmes Michèle CAQUIN, Marie-Hélène DAUPTAIN, Chantal DELGADO, Dominique GRIS, Fabienne GRU, Muriel HURTIS, Lucie LE PAGE, Djamila LASRI, Messieurs Germain BUCHET, Xavier BELAIR, Jean-Michel DEBCZAK, David DUPUTEL, Thibaut FERTE, Emmanuel FLINOIS, Frédéric VANÇON, Joël VANDERSTIGEL, Richard ZADROS.

Absents : /

Pouvoirs : Stéphane MOURET à Joël VANDERSTIGEL
Marie-Hélène HOFFER à Dominique GRIS
Viviane BERNIER à Fabienne GRU
Emmanuel PETIOT à Michèle CAQUIN
Xavier TERRADE à Xavier BELAIR
Marion BERSON-GEANT à David DUPUTEL

Secrétaire de Séance : Djamila LASRI

Ouverture de Séance : 20h45

1) INFORMATIONS

Nous avons reçu de nombreux remerciements pour le repas des seniors.

2) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12/11/2015.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

3) Décisions du Maire

- **Décision n°2015/12 :** Marché n°13 SPISW relatif à la maîtrise d'œuvre de la réalisation d'équipements scénographiques pour le centre multi activités et d'une salle de spectacle par la société Atelier Audiovisuel, 15 Boulevard Vivier, Lyon.

Considérant que la mission du maître d'œuvre n'est pas achevée, il convient de la prolonger jusqu'à la livraison du bâtiment, estimée en juin 2016.

En conséquence, le délai d'exécution du marché est modifié et prolongé de 15 mois et 27 jours. Le nouveau délai d'exécution est fixé au 30/06/2016.

- **Décision n°2015/13 :** Marché n°007/2014 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réfection des tennis couverts, par la société SECC. Considérant que le montant global des travaux s'élève à **673 523.00€ HT**, le maître d'œuvre propose que son forfait de rémunération pour sa mission soit redéfini et passe à 6% du montant global des travaux.

En conséquence, après avoir réuni la Commission d'Appel d'Offres le 19 Novembre 2015, le forfait de rémunération du maître d'œuvre est fixé à 6% du montant global des travaux qui s'élève à **673 523.00€ HT**, soit une rémunération arrondie à **40 400€ HT**.

- **Décision n°2015/041** relatif au marché MAPA 007, élaboration du PLU de la commune par le cabinet d'architecture Viney : travaux complémentaires et ajustements.
Suite aux différentes mises au point du dossier durant la phase 3 de l'élaboration du PLU et à sa validation, des travaux complémentaires et ajustements doivent être effectués :
 - Modifications apportées au PLU en cohérence avec la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS
 - Modifications apportées au PLU en cohérence avec le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie
 - Remise d'un glossaire

En conséquence, les travaux complémentaires à l'élaboration du PLU sont confiés au cabinet d'architecte Viney, après avoir réuni la CAO du 19 novembre 2015.

Le montant de ces travaux complémentaires s'élève à **4 350.00€ TTC**

- **Décision n°2015/015** : convention de Ligne de Trésorerie. Considérant la nécessité pour la commune de mettre en place une ligne de trésorerie interactive ainsi que la proposition de la Caisse d'Epargne Ile de France.

Une ligne de trésorerie d'un montant de **400 000€** a été contractée auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France avec un taux fixe de **1.49%**

4) Municipalisation de la crèche.

L'association « La Ronde des Moulins », créée en 2005 fonctionne bien et accueille en moyenne 22 berceaux. L'association prend à sa charge les dépenses de fonctionnement et la commune prend en charge les salaires et les dépenses d'investissement.

Cette gestion double devient complexe car nous sommes confrontés au problème de renouvellement des membres du bureau de l'association, aucun volontaire ne s'étant présenté pour reprendre la présidence.

La commune va donc reprendre la gestion complète du multi accueil qui deviendra donc au 1^{er} janvier 2016 un service municipal. Le principe a été adopté lors de la réunion du 15 décembre 2015 par l'association « La Ronde des Moulins ».

Elle percevra donc à compter du 1^{er} janvier 2016 les subventions de la CAF et la participation des familles (encaissement des prestations). Une régie de recettes et une régie d'avance de 600€ pour des petits achats en direct seront créés à cet effet. Un régisseur devra également être nommé.

La paiement se fait actuellement à l'heure et varie de 0.40cts/h à 2.86€. Nous nous baserons sur le barème national de la CAF.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire

- à lancer les marchés nécessaires au fonctionnement de la structure, notamment celui de la restauration qui arrive à échéance.
- Le principe de municipalisation de la crèche
- La création d'une régie de recettes (participation des familles)
- La création d'une régie d'avance
- Le lancement du marché concernant la restauration

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°110/15**

5) Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal

La Préfecture du Val d'Oise, par courrier du 30 novembre 2015 sollicite notre avis sur le projet de Schéma Départemental.

Celui-ci a été mis en œuvre en novembre 2011. Le Val d'Oise a été le premier département à adopter ce schéma et il a été approuvé par le Préfet de Région le 4 mars 2015.

Au 1^{er} janvier 2016 sont prévus, concernant notre territoire, la fusion des communautés d'agglomération Val de France, Roissy Porte de France et de 17 communes Plaines et Monts de France. (345 988 habitants)

Le Val d'Oise sera donc composé de :

- 4 Communautés d'agglomération
- 7 communautés de communes
- 2 communes : Argenteuil et Bezons.

La loi MAPTAM : loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles

La loi NOTRE, du 7 août 2015 porte nouvelle organisation Territoriale de la République.

Cette loi prévoit :

- Un nouveau seuil minimum de population fixé à 15 000 habitants pour constituer un EPCI
- De nouvelles compétences obligatoires et optionnelles, notamment :
 - La suppression de la notion et intérêt communautaire pour les zones d’activités économiques
 - Ajout de la promotion du tourisme
 - Ajout de l’aménagement, l’entretien et gestion des aires d’accueil des gens du voyage
 - Ajout de la collecte et traitement des déchets
- Réduction du nombre de syndicats : 117 en 2015 (contre 146 en 2007), suppression des syndicats devenus sans objet, voire regroupements possibles.

A terme :

- Délégation des compétences eau et assainissement
- Construction et gestion d’équipements scolaires et sportifs. Les 17 communes de Seine et Marne n’approuvent pas ce projet de fusion. Elles ont donc porté un recours en référé-suspension auprès du Tribunal Administratif.

Le référé-suspension a été rejeté et il y aura donc bien une liaison-extension au 1^{er} janvier 2016.

3 abstentions

Le reste des voix pour

**6) Rapports annuels SIAH/SIAH BILAN ENTRETIEN DES RESEAUX
D’ASSAINISSEMENT/SAUR/SICTEUB/SIGIDURS/SPANC**

SIAH :

Les missions du SIAH

A- Volumes d’eaux usées

	2013	2014
Volumes d’eaux usées	17 053 715	18 484 586

Soit une hausse de 6%

La moyenne journalière est de 50 643m3

B- Données quantitatives

	2013	2014	Evolution
Eaux Brutes m3/an	16 856 596	18 237 553	+8.2%
Eaux traitées	16 855 140	18 236 679	+8.2%
By Pass T150 Vers Seine Aval	197 119	247 033	+25.3%
BP 1 Eaux prétraitées	327	0	-100%
BP2 Eaux décantées	1129	874	-22.6%
Pluviométrie Annuelle	723.60mm/an	771.20mm/an	+6.6%

C- Gestion des boues.

Depuis mars 2012, l'unique filière d'élimination des boues est celle du compostage.

2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnage annuel de boues humides évacuées					
22 183	14 509	13 853	13 578	13 288	12 840
Evolution par rapport à l'année précédente					
+5.3%	-34.6%	-4.5%	-1.9%	-2.13%	-3.4%

D- Des actions spécifiques de lutte contre les inondations.

En 2014, les programmes informatiques ont été modifiés pour harmoniser la remontée des informations et en faciliter le traitement et la validation (se poursuivra en 2015) plus la maintenance du système.

7 387.70m de réseaux d'eaux usées ont été inspectés et 1 287.30m d'eaux pluviales.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nbe de contrôles effectués	241	197	448	355	350	396	423
Non conformités détectées	50	34	93	56	41	57	87
Taux de conformité	21%	17%	21%	16%	12%	14%	21%

E- Finances

Opérations de travaux :

réouverture et renaturation du Petit Rosne à Sarcelles : **643 290.49€ HT**

185 358.24€ HT pour le SIAH

296 655€ HT pour le Conseil Régional

121 744.10€ HT pour le Conseil Général

Dévoisement des collecteurs d'assainissement sur le secteur de la gare de Louvres :

862 195.96€ HT

313 482.16€ HT pour le SIAH

548 713.80€ HT pour l'EPA Plaine de France

Budget Eaux Pluviales

Le budget eaux pluviales a pour vocation d'assurer l'entretien des réseaux d'eaux pluviales des bassins de retenue du Croult et du Petit Rosne et de réaliser toutes les opérations relevant de ce domaine.

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	14 400 000€	2 947 000€
Investissement	2 693 000€	6 470 000€

Budget Eaux Usées

La redevance d'assainissement constitue la rémunération du service public de traitement des eaux usées de l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération membres.

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	30 433 000€	15 261 000€
Investissement	9 276 000€	6 354 000€

Budget SAGE

Le budget SAGE concerne le système d'aménagement et de gestion de l'eau sur le périmètre du bassin versant Croult Enghien Vieille Mer et rassemblant 3 structures :

Le Conseil Général de Seine Saint Denis, le syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Région d'Enghien et le SIAH.

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	102 000 000€	57 000 000€
Investissement	95 000 000€	121 000 000€

La section dépense d'investissement présente des déficits cumulés du résultat d'investissement.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°112/15**

SIAH : rapport d'activité 2014, bilan d'entretien des réseaux d'assainissement.

Bilan Financier

Eaux Pluviales

Dépenses annuelles entretien réseaux communaux

	HT Révisé	TVA	TTC Révisé
Entretien et curage des réseaux	457.09€	91.42€	584.51€
Inspections télévisées des réseaux	300.00€	60.00€	360.00€
Travaux divers sur réseaux et ouvrages	3 327.15€	665.43€	3 992.58€
Mise à jour des réseaux sur système d'information géographique	/ €	/ €	/ €
Levés topographiques	/ €	/ €	
Entretien des espaces verts, des ouvrages de retenue ou des rivières	/ €	/ €	/ €
Entretien des équipements électromécaniques sur des postes de relèvement	/ €	/ €	/ €
Frais de personnel (4% des dépenses d'entretien)	163.37€	32.67€	196.04€
Total des dépenses eaux pluviales	4 247.61€	849.52€	5 097.13€

Bilan financier annuel

Recettes	10 107.79€
Dépenses	5 097.13€
Balance eaux Pluviales	5 010 66€

Eaux usées

Dépenses annuelles découlant de l'entretien des réseaux communaux

	HT Révisé	TVA	TTC Révisé
Entretien et curage des réseaux	3470.00€	347.00€	3 817.00€
Inspection télévisée des réseaux	300.00€	30.00€	330.00€
Travaux divers sur réseaux et ouvrages	5 110.24€	511.02€	
Mise à jour des réseaux sur système d'information géographique	/ €	/ €	/ €
Levés topographiques	/ €	/ €	/ €
Entretien des équipements électromécaniques sur des postes de relèvement	/ €	/ €	/ €
Frais de personnel (4% des dépenses d'entretien)	355.21€	35.52€	390.73€
Total des dépenses eaux usées	9 235.45€	923.54€	10 158.99 €

Bilan financier annuel

Recettes	15 099.15€
Dépenses	10 158.99€
Balance Eaux Usées	4 910.16€

Balance générale 2014	9 9580.81€
Cumul global au 31/12/2013	- 13 774.96€
Cumul global au 31/12/2014	- 3 824.15€

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°113/15**

I- Synthèse de l'exercice

	2013	2014	Variation N/N-1
Données techniques			
Linéaire de conduite (en ml)	24 847	24 827	-0%
Données clientèles			
Nombre de contrats-abonnés	933	928	-1%
Volumes consommés hors VEG (en m3)	184 093	186 097	1%
Indicateurs quantitatifs			
Nombre total de branchements en service	933	928	-1%
Dont compteurs renouvelés	11	13	18%
Soit % du parc compteur	1.18%	1.40%	19%
Indicateurs qualitatifs (hors eau brute)-2014	Total	Conforme	% Conformité
Nombre total d'échantillons validés	13	13	100%
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire ARS	12	12	100%
Dont analyses physico-chimiques	12	12	100%
Dont analyses bactériologiques	10	10	100%
Nombre d'échantillons surveillance de l'exploitant	1	1	100%
Dont analyses physico-chimiques	1	1	100%
Dont analyses bactériologiques	0	0	100%

Les chiffres clés

186 097m3 consommés

928 branchements

24 827 ml de réseau

4 fuites sur conduite réparées

25 fuites sur branchement réparées

100% des analyses conformes

Commentaire général

SAUR a réparé de nombreuses fuites :

- Rue de la Butte aux Bergers
- Rue de Montmélian
- Rue, ruelle et impasse des Prés Frais

Un plan de renouvellement est à étudier, en coordination avec le SIECCAO, qui mène une étude anti fuite sur son périmètre.

Un premier chiffrage a été remis à la commune pour le renouvellement de la canalisation d'eau potable rue des Prés Frais.

Proposition de la SAUR : il serait souhaitable d'envisager un diagnostic d'une partie du réseau de distribution notamment dans la partie haute du village où des problèmes récurrents de pression insuffisante persistent.

Gestion clientèle

Nombre total de branchements

	2013	2014	N/N-1
Saint-Witz	933	928	-054%
Total de la collectivité	933	928	-054%
Evolution N/N-1	/	-054%	

Décomposition par type de branchement

	2014	Dont <200m3/an Tranche 1	Dont 200<conso< 6000m3/an Tranche 2	Dont conso > 6000 m3/an Tranche 3
Total de la collectivité	928	811	116	1
Répartition	/	87.39%	12.50%	0.11%

Nombre de clients

Commune	2013	2014	Evolution N/N-1
Saint-Witz	927	922	-0.54%
Total de la collectivité	927	922	-0.54%
Evolution N/N-1	0.11%	-0.54%	

Volumes consommés par commune hors vente en gros

Commune	2013	2014	Evolution N/N-1
Saint-Witz	184 093	186 097	1.09%
Total de la collectivité	184 093	186 097	1.09%
Evolution N/N-1	/	1.09%	

Approuvé à l'unanimité
Délibération n°114/15

SICTEUB

1) Patrimoine du SICTEUB

Le SICTEUB entretient 231km de réseaux communaux gravitaires, 20 clapets anti-retour ; 6 siphons, un bassin d'orage et 24km de réseaux gravitaires intercommunaux d'eaux usées dont il est propriétaire.

Mode d'exploitation : les travaux d'entretien et de réparations ponctuelles sur les réseaux d'eaux usées sont réalisés dans le cadre des marchés publics conclus avec des prestataires privés :

- Les travaux d'entretien sur les réseaux d'eaux usées d'exploitation sur les postes de relèvement ou de refoulement font partie intégrante du marché global pour l'entretien et la maintenance du système d'assainissement collectif d'eaux usées du SICTEUB. Ce marché a été attribué à la Lyonnaise des Eaux pour un montant hors taxe de 8 299 616€
- Le marché de travaux divers (petites réparations) sur les réseaux communaux et intercommunaux d'eaux usées est attribué à l'entreprise Val d'Oise Travaux Publics depuis le 1^{er} janvier 2013 pour un montant hors taxe de 463 12.25€

En 2014, 117 interventions sur les réseaux d'eaux usées ont fait l'objet de petites réparations.

Tarification et recettes de service

- La redevance assainissement syndicale s'applique à l'ensemble des abonnés au réseau d'alimentation en eau potable qui possède un assainissement collectif.

La part de Saint-Witz pour la Zone Industrielle s'élève à 1600€

Le montant moyen des redevances communales est établi à 0.3741€ le m³

La part syndicale est de 1.60€ le m³ soit une moyenne de 1.9741 le m³ d'eau assainie.

Elle devrait évoluer progressivement afin d'atteindre une harmonisation de la tarification syndicale à 2€ HT à l'horizon 2020.

- **La PAC (participation au financement de l'assainissement collectif)**

Les demandes de permis de construire sont instruites par le SICTEUB afin d'apporter les prescriptions techniques de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Le SICTEUB contrôle le séparatif eaux usées et eaux pluviales, le propriétaire est redevable de la somme de 104.50€.

Les recettes perçues par le SICTEUB au titre du contrôle du séparatif eaux usées/eaux pluviales s'élèvent à 48 445.76€ au titre de l'année 2014.

- **Encours de la dette :**

2014 : 8 681 831.73€

Le montant des annuités s'élève à 712 712.33€ dont 171 241.92€ d'intérêts et 541 470.41€ de capital

Extinction de la dette d'ici 1.9ans.

Ce délai très court s'explique par le transfert des excédents provenant des budgets d'assainissement communaux en 2014.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°115/15**

SPANC

Territoire desservi et mode de gestion du service.

Le SPANC du SICTEUB couvre l'ensemble des communes adhérentes au SICTEUB à l'exception des communes de Thiers sur Thève et Pontarmé.

Il est intégré dans le service exploitation du SICTEUB et comprend deux techniciens en charge d'effectuer les différents contrôles à réaliser dans le cadre des compétences obligatoires.

En 2015, il paraît important de mettre en place une base mise à jour des abonnées et foyers du service d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif afin de permettre une meilleure comptabilisation des usagers aux différents services.

- Modalités de tarification : elles ont été fixées par délibération du Comité Syndical du 12/12/2011 et actualisées annuellement, ce qui conduit aux forfaits suivants :

Contrôle des installations neuves	
Contrôle de conception/implantation	100.13€ TTC
Frais de déplacements en cas d'absence de l'utilisateur au rendez-vous	50.03€ TTC
Contrôle de réalisation/bonne exécution	100.13€ TTC
Frais de déplacements en cas d'absence de l'utilisateur au rendez-vous	50.07€ TTC
Contrôle des installations existantes	
Diagnostic des installations existantes	125.17€ TTC
Frais de déplacements en cas d'absence de l'utilisateur au rendez-vous	62.59€
Contrôle d'entretien et de bon fonctionnement	100.13€
Frais de déplacements en cas d'absence de l'utilisateur au rendez-vous	50.07€ TTC

Recettes d'exploitation	3 534.24€ TTC
Dépenses d'exploitation	3524.24€ TTC

Soit 84.86€ des dépenses totales, le reste étant lié à l'achat de matériel et dépenses connexes liées à la transmission et des rapports.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n°116/15

SIGIDURS

Prévention

Depuis 2011, le Sigidurs s'est engagé dans un programme local de Prévention des Déchets (PLPD) dont l'objectif est de réduire 24kg par habitant la production d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) sur le territoire concerné d'ici à 2015.

	2010	2011	2012	2013	2014	2010/2014
OMr	279	275	263	267	265	-14
Emballages	41	43	46	50	51	10
Journaux	6	4	4	4	3	-3
Verre	19	19	19	19	19	0
Total OMa	345	342	331	340	399	-7
Déchets végétaux	48	56	65	62	62	14
Encombrants	46	46	41	32	42	-4
DMS	0.14	0	0	0	0	0
Total DMA hors déchèteries	438	444	437	434	443	5

	Sigidurs en tonnes 2014	Ratio En kg/hab	Répartition en %	Données Val d'Oise 2013	Données Ile de France 2013
OMR	96 299	309	61.2%	293	295
Emballages, papiers graphiques et verre	11 183	36	7.1%	51	54
DV	8872	29	5.6%	18	20
Encombrants	9 731	31	6.2%	26	25
DDS	40	<1	<1%		
Déchets issus des déchèteries	31 152	100	19.8%	99	66
Total	157 276	505	100%	487	460

Finances-Ressources Humaines

Compte administratif

	Total compte administratif	Compétence traitement	Compétence collecte
Section de fonctionnement			
Dépenses réelles	30 416 014.73€	21 364 065.07€	9 051 949 66€
Dépenses d'ordre	1 326 906.11€	880 653 12€	446 252 99€
Recettes réelles	58 883 317.03€	48 418 789.33€	10 464 527 40€
Section d'investissement			
Dépenses réelles	8 22 781.77€	7 829 457.43€	393 324.34€
Recettes réelles	2 974 851.64€	2 957 011.71€	17 839.93€
Recettes d'ordre	1 326 906.11€	880 653.12€	446 252.99€
Résultat de l'exercice			
fonctionnement	27 140 396.19€	26 174 071.44€	966 324.75€
Investissement	-3 921 024.02€	-3 991 792.60€	70 768.58€

Résultats d'exécution de Budget 2014.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	-2 506 790.89€		-1 414 233.14€	-3 921 024.03€
Fonctionnement	18 020 829.10€	1 778 997.98€	10 898 565.07€	27 140 396.19€
TOTAL	15 514 038.21€	1 778 997.98€	9 484 331.93€	23 219 3172.16€

Approuvé à l'unanimité
Délibération n°117/15

7) Convention avec l'association Le Chat Wézien

Depuis le 1^{er} janvier 2015, afin de lutter contre la prolifération des chats sur notre commune, nous sommes dans l'obligation de permettre leur identification et d'apporter une aide à la stérilisation. Cette action peut être confiée à l'association « Le Chat Wézien » moyennant une subvention communale d'un montant de 1500€.

Le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention
Autorise le versement de la subvention au budget 2016.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n°119/15

8) Ouverture des crédits

Dans l'attente du vote du BP 2016, et conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, nous devons ouvrir les crédits en investissement pour l'année 2016, dans la limite du quart des crédits inscrits au BP 2015.

M14 Budget Communal	Crédits ouverts en 2015	¼ crédit ouvert en 2016
Chap.20 (frais d'étude)	90 900.00€	22 725.00€
Chap.21 (Immobilisation)	1 270 460.08€	317 615.02€
Chap.23 (Construction)	2 411 802.00€	602 950.50€

Délibération n°120/15

M49 Assainissement	Crédits ouverts en 2015	¼ crédit ouvert en 2016
Chap.20 (Frais d'étude)		
Chap.21(Immobilisation)	41 467.23€	10 366.80€
Chap.23 (Construction)	60 000.00€	15 000.00€

1 abstention
22 pour
Délibération 121/15

9) Décision Modificative n°4 au BP M14

Au chapitre 012 (charges de personnel) nous avons besoin d'un complément de 56 200€ pour clôturer l'année. En effet, la prévision, bien qu'ayant été calculée au plus juste, il y a toujours des imprévus qui ont un impact budgétaire.

- Un agent a été placé en longue maladie et nous avons dû pourvoir à son remplacement. Le traitement de l'agent n'était donc pas prévu.
- Quelques embauches supplémentaires ont été nécessaires :
 - Un agent aux services techniques depuis mars 2015
 - Un professeur de danse en remplacement d'un congé maternité
 - Un temps complet pour l'Accueil de Loisirs sans hébergement
 - Deux temps non complets pour les NAP
- Validation des services, montant imprévisible

Au chapitre 011 (charges à caractère général) nos dépenses (très serrées !) ont été inférieures aux prévisions. Nous pourrions donc procéder à un versement de chapitre du 011 au 012

Il convient donc de réaliser l'écriture suivante :

Chap.011	Art 60 612 Fournitures	- 11 200.00€
	Art 6068 Autre matériel	- 5 000.00€
	Art 6135 Location	- 10 000.00€
	Art 6232 Fêtes et cérémonies	- 15 000.00€
	Art 611	- 10 000.00€
	Art 6152 maternelle	- 5 000€
	TOTAL	- 56 200.00€

Chap. 012	Art 64 111 Titulaire	+ 31 000.00€
	Art 64 131 Nouveau Titulaire	+ 23 000.00€
	Art 6453 Retraite	+ 2 200.00€
	TOTAL	+ 56 200.00€

Approuvé à l'unanimité
Délibération n°122/15

10) Indemnités du percepteur

Le percepteur a un rôle de conseil auprès des communes et pour cela il peut bénéficier d'une indemnité dite « Indemnité du Percepteur » qui est calculée au prorata du Budget.

- Monsieur BENOIST sera indemnisé pour la période de janvier à août 2015 pour un montant de 527.72€

- Monsieur MOLLET sera indemnisé pour la période de septembre à décembre 2015 pour un montant de 263.86€

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°123/15**

11) Protocole d'accord avec la société ELGEA

Nous avons rencontré à plusieurs reprises la société ELGEA pour le projet d'aménagement du cœur de village. Un projet a été présenté comprenant 30 logements sociaux, le cabinet médical, un cabinet de kinésithérapeute, une podologue et une nouvelle mairie.

Le projet n'étant pas assez abouti et afin de faire au mieux pour l'avenir de Saint-Witz, nous avons décidé de reporter la signature du protocole afin d'étudier au mieux et sur un territoire plus large allant de la rue de la Fontaine aux Chiens (nous avons acquis le terrain de Monsieur Guetta) à la rue du Haut de Senlis.

12) Arrêt du PLU

Lors du Conseil Municipal du 5 septembre 2013 nous avons procédé à l'arrêt du PLU. Trois mois plus tard, par courrier en recommandé avec accusé réception du 10 décembre 2013, nous recevions un avis défavorable du Préfet à notre projet du Plan Local d'Urbanisme notamment pour des problèmes de densité, jugées insuffisantes, mais également parce que nous n'avions pas inscrit à notre PLU le projet de liaison ferroviaire « Roissy Picardie » comprenant la construction d'une ligne ferroviaire nouvelle.

A noter que le projet de la SNCF a été fixé par arrêté préfectoral du 03 septembre 2013 et que nous l'avions reçu après la date du 05 septembre 2013. Nous n'avions, bien évidemment, pu le prendre en compte.

L'enquête publique a donc été suspendue, et nous avons dû revoir « notre copie » en tenant compte de ces remarques.

Entre temps, l'article R 121-14-1 du code de l'Urbanisme et vu le Schéma Régional de Cohérence Ecologique adopté le 21 octobre 2013, les communes se voient obligées de réaliser une étude environnementale.

Nous avons sollicité les services de la DDT par courrier recommandé avec accusé de réception, envoyé le 23 mars 2015 dans le but de savoir si nous devons nous soumettre à cette nouvelle obligation sachant que notre Plan Local d'urbanisme avait été mis en place avant l'instauration de cette loi.

Le 22 mai 2015, nous avons reçu une décision préfectorale n°95-008 2015 nous obligeant à faire une évaluation environnementale. Par courrier du 16 juillet 2015, nous avons demandé un recours gracieux que nous avons élaboré avec l'aide au Cabinet TRANSFAIRE.

Le 18 septembre 2015, le Préfet nous signifiait que cette décision était annulée et que nous étions donc dispensés de réaliser cette étude. Nous avons donc recommencé à travailler sur notre Plan Local d'Urbanisme sur la base des documents du 5 septembre 2013.

Celui présenté lors du Conseil de ce soir et qui a fait l'objet d'une présentation à la commission d'urbanisme le 5 novembre 2015 et d'une présentation devant les personnes publiques associées le

27 novembre est quasiment identique excepté que nous y avons intégré les projets suivants :

- l'inscription du tracé SNCF Roissy Picardie

- projet de Cœur de Village avec la construction de logements sociaux, d'un cabinet médical, d'un cabinet de kinésithérapie et d'un podologue. Ce projet est en cours d'étude ainsi que le projet de la mairie.

- les emplacements réservés : depuis 1994 le département a pour projet la réalisation d'une déviation CD10/RD 922. Des emplacements sont donc réservés pour acquérir les terrains (ER8)

Parallèlement est inscrit l'emplacement réservé de la commune pour un projet de création d'un axe routier pour alléger le trafic sur le CD10 (ER7), vers les nouvelles constructions et extensions de la zone hôtelière.

Le Plan Local d'Urbanisme doit être arrêté lors de ce conseil municipal. Cela signifie qu'à partir de ce vote aucune modification ne pourra être apportée de notre part (sauf mineures qui seraient versées au dossier d'enquête publique), autres que celles qui nous seront notifiées par l'avis de l'Etat et des personnes publiques associées, suite à la consultation du dossier.

Le projet du PLU inclut les plans de zonage d'assainissement qu'il convient d'arrêter dans le même temps.

Ces plans de zonage d'assainissement seront également et conjointement soumis à enquête publique.

Une fois le PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal, le dossier complet sera transmis :

- Au Préfet du Val d'Oise, DDT
- Au Président du Conseil départemental du Val d'Oise
- Au Président du Conseil Régional d'Ile de France
- au Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France et du SIEVO
- au Président du STIF+SNCF
- au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- au Président de la Chambre d'Agriculture
- au Président du Conseil de l'Oise
- aux maires des communes limitrophes (Survilliers, Vémars, Fosses, Villeron, Plailly et Mortefontaine)

Il s'ensuivra une phase administrative d'environ 6 à 7 mois au cours de laquelle :

- les services de l'Etat et les Personnes Publiques Associées auront à donner leur avis sur le dossier (dans un délai de 3 mois)

- une enquête publique conjointe (PLU et zonage d'assainissement se déroulera) qui donnera lieu à un compte-rendu du commissaire-enquêteur.

C'est au terme de ces deux étapes que le Conseil Municipal approuvera définitivement le PLU qui sera alors applicable.

Le Conseil Municipal se prononce ce soir :

- pour clore la concertation
- arrêter le projet de PLU dans sa forme actuelle
- arrêter les plans de zonage d'assainissement

2 abstentions

21 voix pour

Délibération n°125 pour clore la concertation et arrêter le projet de PLU

Délibération n°126 pour arrêter le projet de zonage d'assainissement

Divers

- convention d'occupation des bâtiments communaux avec le Lycée Léonard de Vinci, incluant une participation financière aux frais de fonctionnement du lycée.

- SIAH : avis négatif sur le projet de la crèche du SIAH

Fin de séance 00h30

La secrétaire de séance
Djamila Lasri

Le Maire
Germain Buchet